

Les fiches pratiques d'Envie scolaire

Délégué : depuis la classe jusqu'au national

S'il est possible de s'impliquer dans le fonctionnement et dans les décisions de son établissement, les élèves de l'enseignement agricole sont aussi reconnus comme « acteurs à part entière de la vie et de l'évolution de l'enseignement agricole ».

Cela se traduit au niveau régional mais aussi au niveau national.. mais comment ?

<i>Les différents instances</i>	<i>Composition</i>	<i>Rôle et fonctionnement</i> (Décret n° 2011-1462 du 7 novembre 2011)	<i>Remarques :</i>
Niveau Régional			
CRDEEEAP (Conseil Régional des Délégués des Elèves et Etudiants de l'Enseignement Agricole Public)	<ul style="list-style-type: none"> deux représentants et leurs suppléants par lycée, élus pour une durée de deux ans au sein des conseils des délégués présidé par le DRAAF 	<ul style="list-style-type: none"> consulté sur les questions de la vie et du travail scolaire informé des grandes orientations éducatives élit les représentants des élèves au CREA et au CNDEEEAP 	<ul style="list-style-type: none"> Lorsqu'un membre titulaire perd la qualité d'élève ou d'étudiant, il est remplacé par son suppléant chacun de ses membres est électeur et éligible pour le CREA et le CNDEEEAP
CREA (Comités Régionaux de l'Enseignement Agricole)	Représentants de l'État, des organisations syndicales, des organisations des parents d'élèves, des organisations professionnelles, des élèves et étudiants	<ul style="list-style-type: none"> définit la politique régionale de l'enseignement agricole 	
Niveau National			
CNDEEEAP (Conseil National des Délégués des Elèves et Etudiants de l'Enseignement Agricole Public)	<ul style="list-style-type: none"> deux membres titulaires et deux suppléants élus pour une durée de deux ans au sein des CRDEEEAP présidé par le Ministre de l'Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> consulté par le ministre de l'agriculture sur les questions de travail scolaire, d'orientation, d'insertion des élèves et des étudiants et de la vie matérielle, sociale, culturelle et sportive dans les établissements informé des grandes orientations éducatives élit en son sein deux représentants au CNEA 	<ul style="list-style-type: none"> Les membres du conseil sont renouvelés par moitié tous les ans Lorsqu'un membre titulaire perd la qualité d'élève ou d'étudiant, il est remplacé jusqu'à l'expiration de son mandat par son suppléant chacun de ses membres est électeur et éligible pour le CNEA
CNEA (Conseil National de l'Enseignement Agricole)	Représentants de l'État, des organisations syndicales, des organisations des parents d'élèves, des organisations professionnelles, des élèves et étudiants	<ul style="list-style-type: none"> définit la politique nationale de l'enseignement agricole 	

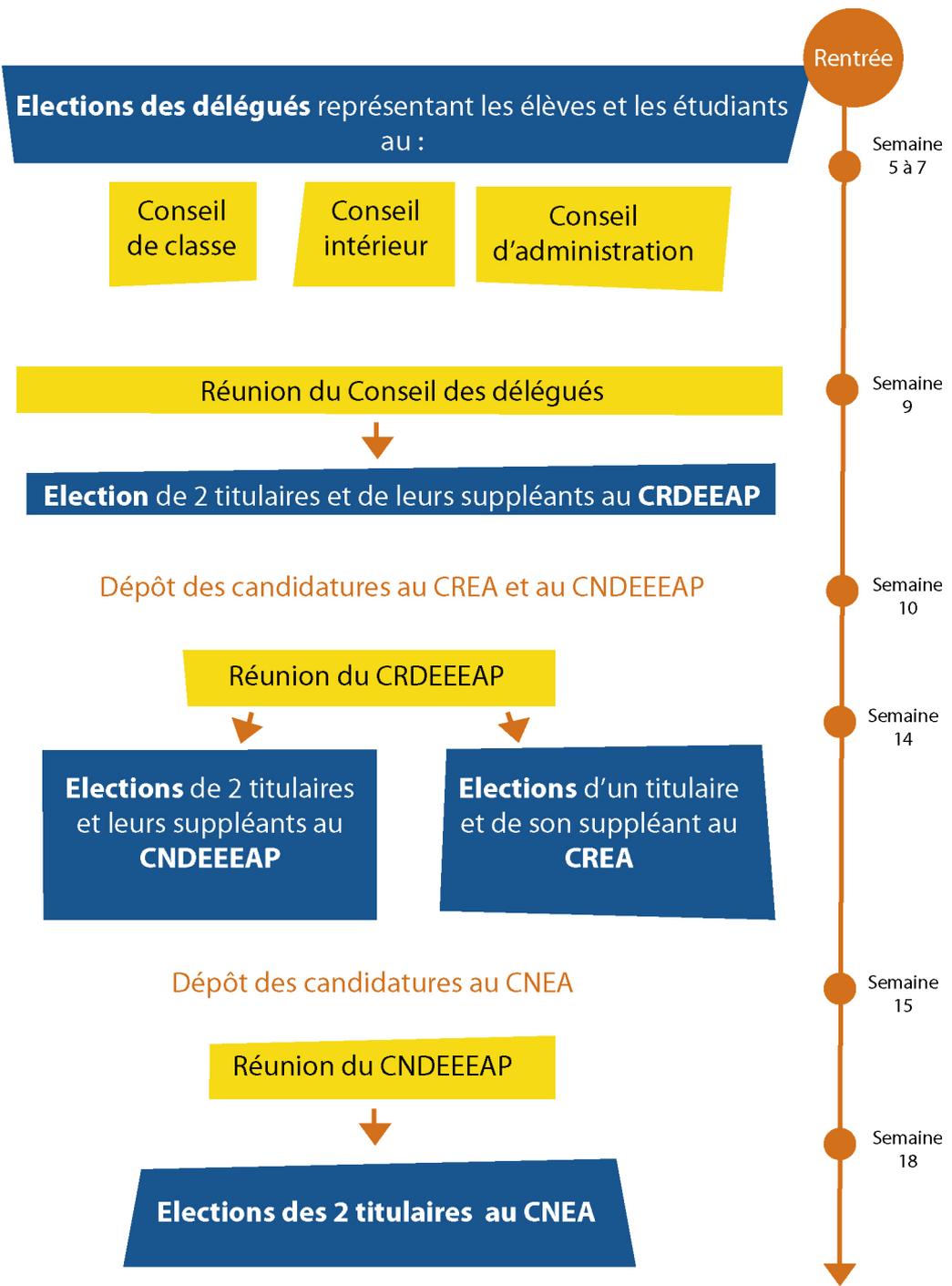
Retrouvez toutes nos fiches : <http://enviescolaire.fr/wakka.php?wiki=Ressource5>



Cette action est cofinancée par l'Union européenne



Les fiches pratiques d'EnVie scolaire



Rappel : les acronymes que l'on essaiera pas de prononcer :
CRDEEEAP = Conseil Régional des Délégués des Elèves et Etudiants del'Enseignement Agricole Public
CREA = Comités Régionaux de l'Enseignement Agricole
CNDEEEAP = Conseil National des Délégués des Elèves et Etudiants de l'Enseignement Agricole Public
CNEA = Conseil National de l'Enseignement Agricole



Retrouvez toutes nos fiches : <http://enviescolaire.fr/wakka.php?wiki=Ressources>

